

Les agressions déclarées par les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels en 2016

En 2016, 2 280 sapeurs-pompiers ont déclaré avoir été victimes d'une agression au cours d'une intervention. En 2015, ce nombre s'élevait à 1 939 ce qui représente une augmentation du nombre de déclarations d'agression de 17,6% en un an.

Pour 10 000 interventions effectuées, 5 sapeurs-pompiers ont été agressés en 2016. Le taux de sapeurs-pompiers agressés pour 10 000 interventions est donc en légère augmentation par rapport à l'année précédente (4,4 pour 10 000 interventions en 2015).

En 2016, les 2 280 agressions de sapeurs-pompiers ont donné lieu à 1 613 journées d'arrêt de travail. Ce nombre est en hausse par rapport à l'année précédente où les 1 939 agressions avaient donné lieu à 1 185 journées d'arrêt de travail (+36,1%).

Pour finir, en 2016, 414 véhicules ont été endommagés pour un préjudice estimé de 283 442 euros. Le montant estimé de ces dégradations a fortement augmenté entre 2015 et 2016 (+183,4%).

Avertissements

En cas d'agression physique d'une personne en intervention, le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) concerné peut, depuis 2005, communiquer à la Direction de la sécurité civile et de la gestion de crise un certain nombre d'informations relatives au fait constaté.

Compte tenu de son caractère purement déclaratif et de l'absence d'obligation à déclarer les faits, il est essentiel d'appréhender les informations contenues dans cette Note avec prudence, car les chiffres présentés ne sont pas exhaustifs (la remontée des informations peut varier en fonction des SDIS). S'ils ne permettent pas d'avoir une vision pleine et entière du phénomène, ils fournissent néanmoins des tendances.

Pour cette Note, nous avons choisi d'agrèger les données communiquées par « régions¹ » (incluant les départements d'outre-mer, la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) et le Bataillon des marins-pompiers de Marseille (BMPM)) afin d'améliorer la compréhension des données transmises. Un tableau en annexe reprend le nombre de sapeurs-pompiers agressés pour 10 000 interventions, par départements, en 2015 et 2016.

Il est important de souligner que tous les personnels des SDIS ne sont pas susceptibles de participer aux interventions. Nous avons donc décidé de ne pas calculer de taux d'agressions pour 10 000 sapeurs-pompiers.

Le nombre de plaintes retenu dans cette étude est celui relatif aux plaintes déposées en tant que « personne physique ». Les plaintes déposées en tant que « personne morale » ne sont donc pas comptabilisées (726 plaintes ont été déposées par les SDIS en 2016 contre 481 en 2015).

2 280 agressions de sapeurs-pompiers déclarées en 2016

Passant en volume de 1 939 en 2015, à 2 280 en 2016, le nombre de sapeurs-pompiers agressés a augmenté de 17,6% (+ 341 sapeurs-pompiers victimes d'agression) ⁽¹⁾.

La région qui compte le plus d'agressions de sapeurs-pompiers en 2016 est la région Nouvelle-Aquitaine avec 406 agressions déclarées. Les régions Hauts-de-France et

(1) Depuis la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), promulguée le 7 août 2015, le nombre de régions métropolitaines est passé de 22 à 13.

Auvergne-Rhône-Alpes recense également un nombre élevé d'agressions de sapeurs-pompiers avec respectivement 366 et 301 agressions en 2016. Notons que sur ces trois régions, seule la région Rhône Alpes enregistre une baisse du nombre de déclarations de pompiers blessés en intervention par rapport à l'année précédente (- 29,3%, soit 125 déclarations d'agressions de moins dans cette région).

La région qui connaît l'évolution la plus importante du nombre de pompiers blessés en intervention est la région Nouvelle-Aquitaine puisque le nombre de déclarations est passé de 132 en 2015 à 406 en 2016, soit une augmentation de 207,6%. Comme évoqué dans l'avertissement, cette augmentation peut être due à une meilleure remontée des informations.

En 2016, pour 10 000 interventions effectuées, il y a eu 5 sapeurs-pompiers agressés au niveau national

Le nombre d'interventions des sapeurs-pompiers est en légère hausse entre 2015 et 2016 (+ 2%, passant de 4 453 257 à 4 542 357, soit 89 100 interventions de plus). Il ressort ainsi qu'en 2016, pour 10 000 interventions, 5 sapeurs-pompiers ont été agressés à l'échelle nationale (0,6 point de plus qu'en 2015).

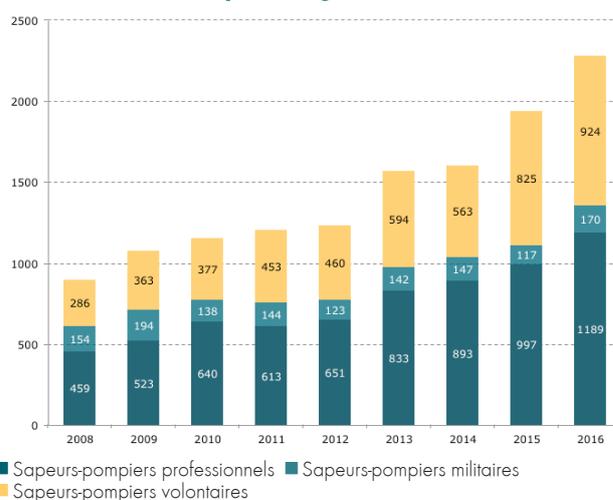
Au niveau régional, c'est en Nouvelle-Aquitaine que l'on trouve le taux d'agression pour 10 000 interventions le plus élevé en 2016 (11,3 pour 10 000 interventions). Notons que la Corse n'a pas déclaré d'agressions de sapeurs-pompiers en 2016, faisant de cette région et de la région Bretagne les deux régions les moins touchées par des agressions déclarées de sapeurs-pompiers (Tableau 1).

Plus de la moitié des sapeurs-pompiers agressés en 2016 étaient des professionnels

La profession de sapeur-pompier est composée de sapeurs-pompiers volontaires (193 801 individus soit 79,1% des effectifs), de sapeurs-pompiers professionnels (soit 40 646 individus, soit 16,6% des effectifs) et de sapeurs-pompiers militaires représentant 4,3% des effectifs (soit 10 539 individus).

Parmi les 2 280 sapeurs-pompiers agressés en 2016, 1 189 étaient professionnels, soit une part de 52,1%. Les pompiers volontaires agressés représentent 40,5% de l'ensemble avec 924 personnels agressés et les militaires 7,3% (167 personnels agressés).

Graphique 1 : Nombre de sapeurs-pompiers agressés de 2008 à 2016, par catégorie



Source : ministère de l'Intérieur, Direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise - Traitement ONDRP.

Tableau 1. Nombre de sapeurs-pompiers agressés rapporté au nombre d'interventions, en France entière et par régions en 2016 (agrégats des départements déclarants)

Régions	Total interventions		Effectifs		Total SP agressés	Nombre de SP agressés pour 10 000 interventions
	Volume	%	Volume	%		
Auvergne-Rhône-Alpes	501 115	11,0	36 920	15,1	301	6,0
Bourgogne-Franche-Comté	187 057	4,1	15 362	6,3	89	4,8
Bretagne	172 338	3,8	11 287	4,6	25	1,5
Centre-Val-de-Loire	165 128	3,6	10 773	4,4	30	1,8
Corse	30 511	0,7	2 403	1,0	0	0,0
Départements d'outre-mer	152 934	3,4	6 785	2,8	21	1,4
Grand Est	343 891	7,6	31 713	12,9	267	7,8
Hauts-de-France	438 066	9,6	18 512	7,6	366	8,4
Ile-de-France*	883 792	19,5	21 379	8,7	230	2,6
Normandie	212 153	4,7	11 100	4,5	90	4,2
Nouvelle-Aquitaine	358 743	7,9	21 179	8,6	406	11,3
Occitanie	363 480	8,0	21 939	9,0	166	4,6
Pays de la Loire	183 460	4,0	13 406	5,5	76	4,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur*	549 689	12,1	22 228	9,1	213	3,9
Total France	4 542 357	100	244 986	100	2 280	5,0

Source : ministère de l'Intérieur, Direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise - Traitement ONDRP.

* La BSPP (Brigade de sapeurs-pompiers de Paris) couvre les départements de la petite couronne (75, 92, 93 et 94), nous avons donc décidé d'intégrer cette brigade particulière à la région Ile-de-France. Des données détaillées concernant les agressions subies et déclarées par les sapeurs-pompiers de la BSPP sont disponibles en annexe 1 de cette fiche. De la même manière, nous avons décidé d'intégrer le Bataillon de marins-pompiers de Marseille (BMPPM) à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

En 2016, moins des deux tiers des sapeurs-pompiers agressés ont déposé plainte

En France, sur les 2 280 sapeurs-pompiers ayant été agressés en 2016, 1 337 ont déposé plainte, soit 58,6% d'entre eux (Tableau 2). Le taux de plainte a baissé par rapport à 2015, année durant laquelle 65% des sapeurs-pompiers agressés avaient déposé plainte (soit une baisse de 6,4 points).

En 2016, aucune région n'enregistre un taux de plainte de 100%. Trois régions présentent un taux de plainte assez élevé, au-delà de 75% : il s'agit de la région Ile-de-France (90,4%), la région Pays de la Loire (78,9%) et la Bretagne (76%).

À l'inverse, une seule région a un taux de plainte particulièrement faible : la Nouvelle-Aquitaine qui présente un taux de plainte inférieur à 10% (6,9%).

Les agressions de sapeurs-pompiers sont à l'origine de 1 613 jours d'arrêt de travail en 2016

En 2016, les 2 280 déclarations d'agressions de sapeurs-pompiers ont donné lieu à 1 613 journées d'arrêt de travail (soit 0,7 journée d'arrêt par agression). Le nombre d'arrêts de travail a augmenté de 31,1% par rapport à l'année 2015, année durant laquelle il y a eu 1 185 arrêts de travail consécutifs à une agression de sapeur-pompiers (Tableau 3).

Avec 483 jours d'arrêt de travail, la région Grand Est présente le nombre d'interruptions de travail le plus élevé. Trois autres régions françaises présentent également un nombre de jours d'interruption de travail relativement élevés : Provence-Alpes-Côte D'Azur avec 436 jours d'arrêt prescrits, la région Hauts-de-France qui totalise 227 jours d'arrêt et la région Occitanie où 125 journées d'arrêts ont été ordonnées.

Tableau 2. Nombres et taux de plaintes déposées par les sapeurs-pompiers professionnels, militaires et volontaires suite à leur agression en 2016

Régions	Total de sapeurs-pompiers agressés en 2016	Dépôts de plainte en 2016	Taux de plainte (%)
Auvergne-Rhône-Alpes	301	187	62,1
Bourgogne-Franche-Comté	89	54	60,7
Bretagne	25	19	76,0
Centre-Val-de-Loire	30	18	60,0
Corse	0	0	-
Départements d'outre-mer	21	13	61,9
Grand Est	267	164	61,4
Hauts-de-France	366	260	71,0
Ile-de-France*	230	208	90,4
Normandie	90	56	62,2
Nouvelle-Aquitaine	406	28	6,9
Occitanie	166	119	71,7
Pays de la Loire	76	60	78,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur*	213	151	70,9
Total France	2 280	1 337	58,6

Source : ministère de l'Intérieur, Direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise - Traitement ONDRP.
* La BSPP est intégrée à la région Ile-de-France et le BMPM à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Tableau 3. Nombre de journées d'arrêt de travail délivrées, par région et au sein de la BSPP et BMPM en 2016

Régions	Total de sapeurs-pompiers agressés en 2016	Nombre de jours d'arrêt de travail	Nombre de jours d'arrêt de travail par agression
Auvergne-Rhône-Alpes	301	91	0,3
Bourgogne-Franche-Comté	89	15	0,2
Bretagne	25	55	2,2
Centre-Val-de-Loire	30	0	0,0
Corse	0	0	-
Départements d'outre-mer	21	2	0,1
Grand Est	267	483	1,8
Hauts-de-France	366	227	0,6
Ile-de-France*	230	61	0,3
Normandie	90	92	1,0
Nouvelle-Aquitaine	406	7	0,0
Occitanie	166	125	0,8
Pays de la Loire	76	19	0,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur*	213	436	2,0
Total France	2 280	1 613	0,7

Source : ministère de l'Intérieur, Direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise - Traitement ONDRP.
* La BSPP est intégrée à la région Ile-de-France et le BMPM à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

En 2016, 414 véhicules de sapeurs-pompiers ont été endommagés pour un préjudice estimé de 283 442 euros.

En 2016, lors des 2 280 agressions déclarées, 414 véhicules ont été détériorés à l'occasion des différentes missions des sapeurs-pompiers (tableau 4). 284 véhicules avaient subi des dommages en 2015, ce nombre a donc augmenté de 45,7% en une année.

Le préjudice est estimé, en 2016, à 283 442 euros. Le montant estimé par ces dégradations a fortement augmenté entre 2015 et 2016 (+ 184,3%) puisqu'il s'élevait à 99 695 euros en 2015.

L'ensemble des services départementaux y compris la BSPP et le BMPM ont déposé 275 plaintes pour dégradations de biens en 2016, contre 237 en 2015. Le nombre de plaintes déposées est donc également à la hausse entre ces deux années (+ 16%).

Tableau 4. Nombre de véhicules endommagés, estimation du préjudice et nombre de plaintes pour véhicules endommagés en 2016

Régions	Nombre de véhicules endommagés lors d'une agression en intervention	Estimation du préjudice en euros (véhicules endommagés)	Nombre de plaintes pour véhicules endommagés
Auvergne-Rhône-Alpes	40	10 016	38
Bourgogne-Franche-Comté	10	5 329	6
Bretagne	5	7 398	4
Centre-Val-de-Loire	7	4 751	7
Corse	0	0	0
Départements d'outre-mer	3	4 500	3
Grand Est	24	4 347	22
Hauts-de-France	23	23 950	23
Ile-de-France*	176	171 321	116
Normandie	57	0	0
Nouvelle-Aquitaine	7	3 728	2
Occitanie	13	14 329	12
Pays de la Loire	12	21 801	10
Provence-Alpes-Côte d'Azur*	37	11 972	32
Total France	414	283 442	275

Source : ministère de l'Intérieur, Direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise - Traitement ONDRP.

* La BSPP est intégrée à la région Ile-de-France et le BMPM à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur